

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 18 décembre 2023 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-
Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Eric BERTEAU,
Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Martine DAVID, Martine GAEREMYNCK, Pierre-Yves HUBAUT, Laurent LAUVAUX Conseillers communaux.

Objet n°27 - Questions orales de Madame la Conseillère Christiane Ophals relatives à la dégradation du bâtiment des Dominicains et à l'éclairage public quartier de l'avenue du Marouset

L'Assemblée générale prend connaissance des deux questions de Madame la Conseillère Christiane Ophals relatives à la dégradation du bâtiment des Dominicains et à l'éclairage public quartier de l'avenue du Marouset.

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS,
Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

Fin 2021 le groupe de travail Rénovation urbaine faisait la visite du site de l'ancien couvent des Dominicains.

Le 31 janvier 2022, en conseil communal, le conseiller Yves Guévar faisait rapport des constats des nombreuses anomalies, dont des infiltrations d'eau, qui peuvent dégrader rapidement le bâtiment de manière irréversible, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, une cave inondée ainsi qu'au niveau de la structure qui faisait l'objet de soutiens provisoires par étaçons.

Le groupe Ensemble, soucieux du patrimoine Brainois, demandait si des mesures conservatoires allaient être prises rapidement... et il a été répondu en séance du 31 janvier 2022 que un cahier des charges était « en ce moment » à l'étude.

- Qu'en est-il aujourd'hui près de 2 ans plus tard ? Les mesures conservatoires ont-elles été prises ?

D'autre part, au niveau de la salle des archives, laquelle avait été vandalisée, y-a-t-il eu une remise en ordre afin de permettre leur accès à des personnes ou des groupes œuvrant sur notre territoire

à des recherches historiques ? Vous aviez signalé que des sociétés avaient été consultées afin d'établir un cahier des charges faisant appel au CDU (Classement Décimal Universel).

- Où en est-on aujourd'hui ? Nous avons voté un budget pour l'archivage... est-ce que les archives stockées aux Dominicains seront prioritaires ?
- Est-il prévu un local qui permettrait la consultation et le stockage en toute sécurité des archives physiques et historiques de Braine ? Je pense, par exemple, à la maison Mauroy où il a des pièces non utilisées.
- Nous souhaitons que vous puissiez organiser pour les conseillers intéressés et les membres des groupes de travail rénovation urbaine et Catala (les 2 projets étant conjoints) une visite du site des Dominicains.

Pour la préservation de notre patrimoine historique, nous vous en remercions.

Monsieur l'Echevin André-Paul Coppens répond à la question.

Nous vous remercions pour cette interpellation.

Afin de pouvoir cibler les interventions de manière raisonnée et d'avoir une vision d'ensemble sur les problèmes rencontrés aux Dominicains, une fiche sanitaire reprenant l'intégralité des pathologies a été initiée.

Le Collège du 09 novembre dernier a décidé de lancer un marché de service ayant pour objet : « Réalisation d'une fiche d'état sanitaire des bâtiments du site des Dominicains »

Dans ce cadre, plusieurs bureaux d'études, spécialisés dans la conservation du patrimoine ont été interrogé, afin de remettre prix pour leur investigation. Les différentes offres sont actuellement comparées en vue d'une attribution. Le rapport fourni par l'opérateur sélectionné devra comprendre une évaluation détaillée de l'état de conservation des bâtiments, y compris l'examen des éléments architecturaux, structurels et mécaniques, évaluer la sécurité du bâtiment et documenter l'ensemble en vue de réaliser une fiche sanitaire conforme au modèle de la Région wallonne.

La désignation du bureau d'études sera présentée à l'approbation du Collège communal du jeudi 28 décembre prochain.

En parallèle, une intervention de sécurisation du plancher du 1er étage est prévue afin de permettre une circulation plus aisée vers les points cruciaux du bâtiment. Les entreprises consultées pour ce marché ont été sélectionnés suivant leur maîtrise technique mais également les précautions mises en place tant pour les intervenants que pour le patrimoine. Ces mesures, cantonnées aux contraintes amenées par le classement du bâtiment, permettront par la suite, aux diverses équipes de la Ville, d'intervenir de manière sûre au cœur des problèmes déjà répertoriés.

Cette sécurisation devrait être réalisée fin janvier 2024.

Nous proposerons ensuite d'organiser une visite du Site des Dominicains comme demandé dans votre interpellation et programmée également avec le GT Travaux.

En ce qui concerne les archives, le Marché public d'archivage et de gestion documentaire a été attribué pour la première phase qui ne concerne pas encore la gestion des Dominicains. La première phase concerne les documents et archives vivantes nécessitant un système de classification spécifique (CDU) et qui sont utilisés par l'administration. La seconde phase concerne les documents et archives mortes.

Il ne faut pas confondre les documents archivés de la Ville qui sont émis par l'administration communale et dont l'élimination ou la conservation répond à des normes réglementaires et les archives qui ont un intérêt historique. Il est d'abord nécessaire de faire une gestion de la

conservation / élimination des archives administratives de la Ville et ensuite, après déclassement, c'est le service des archives de l'Etat qui peut intervenir pour la conservation des documents à valeur historique.

Et donc pour la question de la mise à disposition d'un local qui permettrait la consultation des archives physiques et historique de BLC, cela fera probablement partie d'une phase ultérieure.

Eclairage public quartier Avenue du Marouset / RN533.

A partir des étangs Martel vers Henripont, l'éclairage public de l'avenue du Marouset est plutôt... aléatoire avec des petites zones éclairées et de grandes zones noires...

C'est le cas également à l'avenue de la Houssière et une partie du chemin des Dames. Certes, il est prévu des économies sur l'éclairage public mais il y a un minimum de sécurité à respecter. De nombreux piétons, cyclistes et joggeurs empruntent l'avenue du Marouset qui est rectiligne. La vitesse des véhicules y est souvent excessive.

Des riverains nous ont signalé avoir contacté ORES (il faut encoder point lumineux par point lumineux) et le service travaux... sans résultat... jusque ce mardi ! Ouf.

Évidemment, l'avenue du Marouset est une voirie régionale... mais la commune doit pouvoir jouer son rôle de relais surtout si c'est un problème de sécurité.

→ Peut-on savoir si vous avez été au courant de la situation et ce qui a été entrepris avec le gestionnaire de l'éclairage public et la région pour solutionner la problématique ?

→ Quelles sont les procédures à votre disposition lorsque de tels incidents plus généraux se produisent ?

Pour la sécurité des riverains et des utilisateurs de ces voiries, merci pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin André-Paul Coppens répond à la question.

Nous vous remercions pour ces deux interpellations.

La gestion et la réparation des lampadaires relèvent de notre gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité ORES. Nous comprenons la frustration de certains citoyens face à la persistance de certains problèmes d'éclairage. Cependant, selon nos dernières informations reçues de l'intercommunale de Louvain-la-Neuve, elle enregistre depuis le mois d'octobre un nombre anormalement élevé de pannes et/ou dysfonctionnements des installations d'éclairage public.

Les premières analyses écartent toute cause liée à une dégradation de la fiabilité du matériel utilisé et/ou des méthodes de travail.

Il semble que, par un effet de rebond, les signalements soient plus nombreux (que les autres années) en cette période de fin d'année par l'acceptation inconsciente d'un fonctionnement dégradé de l'EP durant les périodes estivales depuis la mise en place de l'extinction de l'EP (de 00h à 05h). Par corollaire, les signalements des pannes semblent être introduits plus tard et plus massivement que par le passé.

En parallèle, les équipes d'ORES ayant à cœur de finaliser et de donner la priorité à de nombreuses interventions (actuellement en situations provisoires) en matière de continuité de la distribution de courant (suite à la tempête Ciaran), l'Intercommunale constate un allongement de ses délais d'intervention en matière de dépannage des points d'éclairage public.

Le Directeur d'ORES Louvain-la-Neuve, rencontré fin de semaine dernière lors de l'AG Ores Assets et interpellé à plusieurs reprises par mail & téléphone par notre Bourgmestre, nous a encore confirmé qu'il mettait tout en œuvre pour réduire les délais d'intervention et établissait un

programme des tournées intégrant nos priorités communales en corrélation avec les ressources de l'Intercommunale.

Concernant le principe des déclarations d'éclairage défectueux, nous pouvons rappeler la procédure :

- Soit le citoyen contacte Ores par téléphone au 078/78 78 00 (pour des luminaires isolés ou toute une rue) ;
- Soit le citoyen signale la panne via le site Ores.be -> Panne et interruption -> panne d'éclairage public -> Je signale une panne. De cette manière il recevra un retour d'Ores par mail lorsque le luminaire est réparé ;
- Soit le citoyen contacte le service travaux au 067/55.15.00 ou par mail (travaux@7090.be) avec le numéro de poteau (404/-----). Nous faisons alors le signalement à Ores (moins rapide qu'en le signalant directement eux-mêmes chez Ores).
- Dans la pratique lorsque les conditions sont normales, un long tronçon ou une rue complète sont réparés dans les 2 jours ouvrables et dans les 15 jours ouvrables si ce sont des luminaires isolés.

Pour le point relatif aux voiries régionales, c'est effectivement le SPW qui gère les interventions de réparation. La Ville et le Service Public de Wallonie collaborent également pour évaluer et améliorer l'éclairage sur les voiries régionales.

Dans le cadre du dossier de la Grand-Place, il est prévu de remplacer les luminaires de la rue de Mons depuis la rue des Dominicains jusqu'au passage pour les piétons situé au point bas de la Grand-Place.

Ces nouveaux luminaires ne dépendront plus du réseau du SPW mais seront bien en gestion auprès de l'Intercommunale ORES.

Nous disposons également d'un accès au site d'ORES afin de vérifier l'évolution de l'état des réparations des luminaires sur l'entité et relancer l'intercommunale en fonction des urgences constatées.

Pour votre parfaite information, l'éclairage de la rue du Grand Péril a été remis en ordre ce jeudi 14 décembre 2023. D'autres voiries ont également retrouvé la lumière juste avant le week-end et les équipes Ores étaient encore présentes sur notre territoire ce lundi !

Madame la Conseillère Christiane OPHALS utilise son droit de réponse

Nos représentants à l'AG d'Ores peuvent réagir.

Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS explique

C'est ce que je viens de dire dans la réponse. A ORES, quand j'y suis, c'est ce que j'ai fait. J'ai remercié le directeur sur ses retours rapides ce qui a permis un retour de sa part pour tout mettre en œuvre.